

**ÉPREUVE D'ANALYSE DE SITUATION PROFESSIONNELLE
GÉOGRAPHIE**

Sujet :

**Enseigner « Aménager pour répondre aux inégalités croissantes entre territoires français,
à toutes les échelles »
en classe de troisième**

I. Éléments de présentation de la situation professionnelle

- **Document A :** Extraits du programme de géographie du cycle 4, classe de 3^{ème}, B.O. spécial n° 6 du 25 juin 2015 et extrait de la fiche ressource Eduscol.
- **Document B :** Manuel d'histoire-géographie-EMC, Emilie Blanchard et Arnaud Mercier (dir.), Lyon, Lelivrescolaire.fr, 2016, p. 324-325.
- **Document C :** Manuel d'histoire-géographie-EMC, Sébastien Cote, Anne-Marie Hazard-Tourillon, Armelle Fellahi, Patrick Marques (dir.), Paris, Nathan, 2016, p. 278-279.

II. Éléments d'analyse scientifique et civique de la situation professionnelle

- **Document D :** Ludovic Halbert, *L'avantage métropolitain*, Paris, PUF, Coll. La ville en débat, 2010, p. 55-90.
- **Document E :** Michel Lussault, « L'imparable différenciation spatiale », *Tous urbains*, vol. 5, no. 1, 2014, p. 14-15.

Document A : Extraits du programme de géographie du cycle 4, classe de 3^{ème}, B.O. spécial n° 6 du 25 juin 2015 et extrait de la fiche ressource Eduscol.

<u>Extraits du programme</u>	
Repères annuels de programmation	Démarches et contenus d'enseignement
Thème 2 : Pourquoi et comment aménager le territoire français ? Aménager pour répondre aux inégalités croissantes entre territoires français, à toutes les échelles.	Il s'agit de présenter aux élèves l'aménagement du territoire considéré comme une tentative des pouvoirs publics de compenser les inégalités entre territoires, qu'elles soient économiques, sociales, d'accès aux équipements publics. Ce thème permet de livrer aux élèves les bases des notions renvoyant à l'étude de l'aménagement de l'espace. Il permet notamment de les sensibiliser aux outils et acteurs de l'aménagement français et européen.
<u>Extraits de la fiche Eduscol</u>	
<p>Le thème est le seul du programme à être posé sous la forme d'une question et à laquelle la démonstration doit répondre. Il doit conduire le professeur et les élèves à réfléchir et à s'interroger sur les finalités et les modalités de l'aménagement du territoire, non pas pris dans le sens de grands travaux publics mais dans un sens plus vaste de l'ensemble des actions et/ou des politiques publiques mises en œuvre pour développer le territoire et réduire les inégalités entre les territoires, métropolitains mais aussi ultra-marins. Le sous-thème 1 porte spécifiquement sur cet objectif de justice territoriale.</p> <p>Problématique : dans quelle mesure les politiques publiques d'aménagement peuvent-elles réduire les inégalités entre territoires ?</p> <p>On cherchera de manière prioritaire à faire comprendre à l'élève :</p> <ul style="list-style-type: none">que les territoires, comme les individus, ne sont pas égaux face à la mondialisation et à la mise en concurrence ;que les politiques publiques d'aménagement tentent de réduire les inégalités entre territoires et de renforcer les atouts de chacun ;comment les démarches de la géographie d'aujourd'hui – comme la prospective – permettent de comprendre les territoires et donnent des moyens d'action. [...] <p>Quels sont les points forts du thème pour l'enseignant ? [...]</p> <ul style="list-style-type: none">L'un des enjeux repose sur la capacité à faire saisir que l'aménagement du territoire renvoie à un objectif d'équité entre les personnes et entre les territoires, une notion très vaste qui inclut par exemple la politique de la ville ou l'accès aux transports ou aux services. [...] Cet impératif peut d'ailleurs être contradictoire avec celui de la compétitivité des territoires, qui se heurte souvent au principe d'équité et de réduction des inégalités.Les grandes structures du territoire national et les logiques qui président à leurs évolutions constituent une question centrale. Les politiques d'aménagement, dans le cadre d'un État républicain, et de rééquilibrage, dans le cadre de l'Union européenne, ont façonné le territoire et ont contribué à en renforcer la cohérence, mais sans réduire complètement les inégalités, ni effacer les disparités ou les originalités des territoires, qui sont aussi des atouts.	

Document D : Ludovic Halbert, *L'avantage métropolitain*, Paris, PUF, Coll. La ville en débat, 2010, p. 55-90.

Sans surprise, les territoires qui parviennent à tirer leur épingle du jeu de la mondialisation sont ceux qui sont les plus ouverts et qui interagissent afin de profiter des dynamiques de croissance et d'innovation qui sont inventées ailleurs. [...]

Je vois au moins trois caractéristiques qui aident à comprendre pourquoi les métropoles excellent lorsqu'il s'agit de mobiliser des relations de portées multiples. D'un point de vue technique, les infrastructures et équipements qui s'y concentrent permettent la mise en œuvre facilitée des relations de très longue distance. Les moyens de (télé)communications y sont nombreux et sophistiqués. De l'avion au très haut débit, la métropole est un produit de l'hypermobilité, nous l'évoquons dès le début de cet ouvrage, mais c'en est aussi un accélérateur. Cependant, sans occulter l'importance de la dimension technique, on ne peut réduire le processus au seul effet d'une connectivité supérieure des métropoles.

C'est aussi l'existence d'une culture « cosmopolite », c'est-à-dire d'une capacité d'ouverture à ce qui se fait ailleurs, qui importe. L'une des dimensions de ce cosmopolitisme renvoie à la place des populations immigrées dans la métropole. [...] En construisant une territorialité multiple, qui associe la région d'origine, la métropole d'arrivée et d'autres agglomérations du réseau diasporique, les communautés de migrants contribuent à rapprocher des ressources éloignées. [...] D'un point de vue économique, qui ne saurait d'ailleurs en rien épuiser le thème, ces stratégies visent souvent moins à renforcer l'insertion de la métropole dans des circulations reposant sur une base diasporique que de promouvoir des objectifs plus transversaux de rayonnement international. On mise sur une image d'accueil et de tolérance pour mieux séduire des investisseurs ou des travailleurs sensibles à ces qualités. Même si cela est encore médiocrement valorisé aujourd'hui, c'est aussi un moyen d'aider à la mobilisation des savoirs « culturels » des communautés issues de l'immigration pour accompagner le déploiement des activités économiques dans d'autres régions du monde (compétences linguistiques, compréhension d'une culture).

Cependant, on ne saurait réduire le cosmopolitisme de la métropole à sa composition démographique. D'une manière plus large, cette culture cosmopolite est fondée sur le fait que, tout en cherchant à tirer parti des ressources présentes localement, les individus et les organisations qui s'y trouvent ont *besoin* d'accéder à des ressources distantes. Les firmes multinationales, qui concentrent leurs activités de commandement, d'intermédiation et de conception dans les métropoles, sont les championnes de la multilocalisation. Il en va de même pour nombre d'entreprises petites et moyennes et pour qui la localisation dans une métropole est un solide marchepied vers une culture cosmopolite. [...]

L'avantage métropolitain tient non seulement à la mobilisation de ressources hétérogènes nombreuses, mais aussi à la capacité de l'écosystème à s'enrichir de ressources construites ailleurs. La conjonction de la très grande connectivité matérielle, d'une culture cosmopolite partagée et de la présence d'acteurs branchés dans des circulations extrarégionales y contribue.

Document E : Michel Lussault, « L'imparable différenciation spatiale », *Tous urbains*, vol. 5, no. 1, 2014, p. 14-15.

Dans mon précédent éditorial, « Mélancolie française », je mettais en exergue le caractère vain du pseudo-concept d'égalité territoriale. Cette mythologie spatiale française très puissante réalise le double exploit, si je puis dire, d'être orthogonale à la réalité constatée de l'évolution de tous les espaces de toutes les sociétés et de ne pas permettre de réellement aborder de front la question fondamentale de la justice spatiale — pourtant une des plus importantes que l'on puisse concevoir.

Or depuis toujours, l'installation de leurs habitats par les humains en société doit être considérée comme un processus continu de différenciation spatiale [...]. Ce processus continu et universel ne supprime pas l'appartenance des réalités spatiales à des genres communs (la campagne, la périphérie urbaine, le centre) mais conduit à installer des spécificités repérables et souvent recherchées par les acteurs sociaux qui font de ces différences leur miel et le support de leurs spatialités. [...]

Par ailleurs, il importe de préciser le point suivant. Il est flagrant que l'urbanisation mondialisée se manifeste par une réelle standardisation des formes architecturales et spatiales, des matériaux mis en œuvre pour réaliser ces formes, des configurations, à toutes les échelles, imposées pour composer les espaces urbains contemporains. [...] Ainsi, toutes les organisations urbaines du Monde tendent à se ressembler, toutes affirment leurs particularités (qui sont fonction du contexte sociétal qui voit et autorise le développement urbain local) et toutes connaissent des différenciations internes en nombre infini en raison des cultures spatiales particulières qui s'y épanouissent et les configurent. [...]

C'est de ce constat et non de la mythologie de l'égalité qu'il importe de partir si l'on veut aborder la justice spatiale. Par ce concept, on cherche à définir les conditions d'une organisation optimale de l'espace d'une société qui assurerait que les individus et les groupes soient en position d'équité en matière de satisfaction de leurs besoins d'habitation. S'ouvre là un débat trapu : faut-il concevoir une justice spatiale de répartition homogène — la géographie d'un territoire quelconque doit alors être isonomique¹ et la politique viser l'indifférenciation spatiale, la distribution équivalente partout des biens sociaux ? Ou plutôt une justice spatiale mobilitaire qui instaurerait l'équité indispensable entre des citoyens en leur garantissant une accessibilité comparable aux différents biens distribués inégalement au sein d'un espace différencié ? Il me semble que le second pan de l'alternative s'impose, pour des questions d'efficacité (le mythe égalitaire de l'aménagement du territoire français n'est pas plus soutenable financièrement que pertinent analytiquement) mais aussi de reconnaissance tout à la fois de la puissance de la différenciation et de la force culturelle du mouvement. En effet, une grande majorité d'individus aspire à la mobilité, estime qu'elle est une condition de réalisation de l'existence et d'affirmation de la liberté. Elle peut et doit donc être aussi un des fondements d'une justice spatiale qui ne nie pas la variété des espaces humains mais en procède.

¹ Isonomique : relatif à l'égalité entre les citoyens par rapport à une loi